

# Note pour un intervention de Jean-Louis Roy

#### Le Sénat du Canada

#### Comité des affaires étrangères et du commerce international, Sénat du Canada

Comme Président de la Ligue des droits de l'homme du Québec, Directeur du Devoir, Secrétaire général de la Francophonie, Président directeur général de Droits et Démocratie et membre du comité sur la responsabilité sociale des entreprises d'Exportation et développement Canada (EDC), j'ai eu l'occasion de rencontrer à maintes reprises les membres de votre chambre, de rechercher leur appui et de bénéficier de leur expertise. Je me réjouis de me trouver devant vous aujourd'hui.

#### Une stratégie ajustée aux mutations du monde.

Je me félicite que votre comité est choisi d'examiner la relation de notre pays au continent africain. À tort ou à raison, certains pensent que le Canada n'a pas pris acte de la mondialisation du continent comme l'ont fait la plupart des pays du monde. En conséquence, le Canada entretiendrait une narration périmée concernant l'Afrique et son action n'aurait plus la pertinence qu'exigent l'état de développement du continent et son importance actuelle et à venir dans les affaires du monde.

D'où la nécessité de revoir nos positions et de dégager une stratégie adaptée à ces réalités nouvelles : mondialisation du continent, initiatives africaines majeures tel le déploiement actuel de la Zone de libre-échange continentale africaine, la mise en place d'une plateforme unique de transaction pour la majorité des 32 bourses du continent et l'installation d'un système de paiements et de règlements panafricains instantanés. Cet exercice de révision et de propositions est engagé depuis l'automne 2021. Nous attendons toujours ses résultats.

Le continent africain jouit aujourd'hui d'une importance politique et économique sans cesse croissante. Il constitue la nouvelle frontière du développement, et de la croissance comme le montrent les investissements qui y sont effectués par la Chine et la plupart des pays de la Zone Indopacifique, les pays du Golfe et certains pays du Proche-Orient dont la Turquie et Israël, l'Union européenne comme ensemble et certains de ses pays membres sans oublier la Fédération de Russie. Enfin, les États-Unis y reviennent en force et y investissent à nouveau notamment dans de grands projets d'infrastructure tel le Couloir

Lobito, ligne de chemin de fer reliant l'Océan Atlantique et l'Océan Indien, leurs rives en Angola et en République du Congo. a l'instar de la Chine dont la contribution à l'aménagement des infrastructures du continent est sans équivalent.

De plus, les analyses prospectives d'un grand nombre convergent concernant la croissance d'un nouveau marché, le marché africain dont la progression prévisible aura un effet majeur sur l'économie mondiale. On évoque un marché africain solvable de près de 350 millions de personnes aujourd'hui, et d'un milliard en 2050 et une communauté d'un milliard d'internautes, l'une des trois grandes communautés numériques du monde

Le Canada doit prendre acte, se libérer d'une narration figée, partielle et partiale qu'il n'utilise pour aucune autre région du monde. L'absence des média canadiens dans un continent ou vivra demain le quart de l'humanité est incompréhensible. Votre comité devrait demander, avec force, que notre réseau public se dote d'une présence significative sur le continent.

## Investissements et développement des marchés

Née de la décolonisation et de la guerre froide, la longue période ou le rapport du monde au continent était dominé par l'Aide publique au développement se termine. Elle a certes répondu à des besoins circonstanciels mais elle n'a pas créé les conditions de la croissance. Elle n'a pas permis de sortir l'Afrique de la pauvreté et les Africains du manque et de la peur qui a été et est toujours le lot d'une majorité d'entre eux.

Si, dans cette région du monde comme en Asie du Sud, en Amérique latine, dans la Caraïbe, l'APD est toujours nécessaire, c'est l'investissement, le développement des marchés africains et l'accès à nos marchés pour les productions du continent qui sont désormais déterminants. Voilà ce à quoi doit s'appliquer, en priorité, notre relation au continent.

Les mots-phares de cette politique sont: développement accéléré de l'activité économique; croissance du commerce régional, intra continental et international; création d'entreprises et création d'emplois¹; croissance des ressources publiques pour que les états puissent assurer la paix et la sécurité, la promotion et la protection des droits de la personne, un système judiciaire fort et indépendant, les services communs en éducation, en santé, en logement et autres dont les Africains ont besoin. Ces besoins iront croissant d'ici le milieu du siècle, compte tenu de l'enrichissement démographique du continent dont la population pourrait doubler dans les 25 prochaines années passant de 1,3 à 2,4 milliards de personnes², compte tenu aussi du doublement de la population urbaine.

### Des propositions concrètes

La politique canadienne de partenariat avec l'Afrique doit se déployer à partir d'un plan stratégique ambitieux et novateur qui identifie les objectifs poursuivis et les calendriers de déploiement. Ce plan stratégique devrait faire leur place aux propositions suivantes :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> 120 millions de jeunes africains entreront sur le marché du travail d'ici 2035.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> 2n 2040-50, l'Afrique comptera pour 25% de la population mondiale, l'Inde pour 15%, la Chine pour 12,5%, l'Union européenne et les États-Unis pour 4,5% respectivement.

- Prioriser et soutenir l'investissement dans les quatre secteurs suivants : l'énergie, l'agriculture, l'environnement, la recherche et l'éducation<sup>3</sup> étant entendu que la parité homme-femme est une donnée transversale dans tous les s secteurs retenus. En conséquence, à côté du Fond général et universel existant, le Fonds de l'Institut de Financement du Développement Canada ((IFD), des fonds d'investissement dédiés à l'Afrique devraient être créés et identifiés comme tels pour chacun de ces secteurs. Ces fonds d'investissement seraient réservés aux projets des entrepreneurs canadiens et, lorsque prévu dans les règles, à leurs partenaires africains. De plus, une politique de soutien aux éléments de la société civile œuvrant dans l'un ou l'autre de ces secteurs devrait être mise en place.

Pour chacun de ces domaines, sauf pour la recherche qui est déjà très bien servi par le CRDI, une structure de gestion devrait être mis en place et tenu responsable des objectifs poursuivis dans chacun des domaines.

- Créer les instruments requis pour la croissance des échanges commerciaux entre le Canada et le continent Africain. On pense notamment à des Accords de libre-échange, comme l'ont fait de nombreux pays; à une politique commerciale préférentielle semblable à la loi américaine sur la croissance et la possibilité en Afrique (AGOA) ou à certaines dispositions des anciens accords de partenariat économique (APE) de l'Union européenne avec les pays du continent.
- -Apporter un soutien substantiel à la mise en place de la Zone de libre-échange continental africaine (ZLECAF). Ce grand projet doit réussir tant cette expansion des marchés nationaux et régionaux est seule susceptible d'assurer le développement du commerce, la croissance économique et la production de la richesse, aussi d'accroitre les capacités publiques et privées de produire biens et services pour un quart de l'humanité, au milieu du siècle.

Le grand projet aura cinq ans d'âge le 30 mai prochain.il n'est pas une vague proposition sans grand effet mais bien une politique en train d'être mise en œuvre opérationnellement. Prenons le cas du Maroc. Le 22 janvier 2024, l'administration des douanes et des Impôts du royaume a rendu public la circulaire 6530/223 sur la mise en œuvre de la ZLECAF au Maroc. Pour l'essentiel, il s'agit de la transposition dans la règlementation douanière marocaine des résultats des négociations sur la libéralisation des marchandises à cette date. Cette transposition marque le démarrage effectif des échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAF. Le démantèlement tarifaire démarre immédiatement en conséquence de la publication de la liste 1 qui établit l'inventaire des produits bénéficiant de concessions tarifaires immédiates. La liste 2 n'est pas encore publiée. Elle identifiera les produits sensibles qui seront libres de tarifs sur cinq années (réduction de 20% par année).

- Maintenir et enrichir les contributions du Canada aux institutions continentales africaines dont notamment l'Union africaine et la Banque africaine de développement. La politique canadienne de partenariat avec l'Afrique doit regrouper nos contributions

\_

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Priorité à la formation technique et professionnelle et à l'école de base.

aujourd'hui éparses et, si elles sont dédiées à l'Afrique, les diriger vers les institutions majeures du continent.

- Un budget spécifique pour la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. En plus de sa fonction et mission d'évaluation de la mise en œuvre des politiques des droits de l'homme des états membres de l'UA, la commission tient annuellement un forum des organisations non gouvernementales de grande importance. À Arusha, mille six cents personnes (1600) ont participé à la session annuelle 2023 de la Commission comprenant le Forum. Le Canada doit apporter son soutien durable à ces relais majeurs de la doctrine et la politique internationale des droits de la personne.
- -L'aphorisme « ce qui n'est pas communiqué n'existe pas » devra informer la politique canado-africaine à venir. Il est incontestable que la signature canadienne concernant la politique du pays sur le continent est devenue quasi invisible. Une restauration s'impose urgemment et montrer que le partenariat avec le Canada est producteur de développement et de richesses. Elle doit aussi montrer que cette politique vise à enrichir un dialogue fécond entre eux concernant notamment les finalités et le fonctionnement des institutions et des organisations internationales, la protection des droits de la personne, l'évolution du droit international public et privé, l'urgence climatique, la gouvernance de l'espace numérique y compris de l'intelligence artificielle etc.

Le Canada aura besoin de pays amis pour ses propres aspirations au plan international. Ils lui ont fait défaut, ces dernières années. Il en aura aussi besoin pour l'indispensable dialogue entre l'Ouest et le Sud concernant notamment le maintien de la paix et de la sécurité et les exigences du droit international public etc. Dans ce dialogue à venir, le Canada pourrait bâtir une coalition Nord-Sud avec les partenaires africains dont les travaux traceraient des voies utiles.